

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES

**17 NOVEMBRE 2014**

PROCÈS-VERBAL d'une séance d'ajournement du Conseil de la municipalité de Grosses-Roches tenue le 17 novembre 2014 à 19 h 30 à la salle du 159, rue Mgr Ross à Grosses-Roches, à laquelle étaient présents (tes) les conseillers (ères), mesdames Lucille Marin, Pâquerette Coulombe et Nathalie Ayotte et messieurs Dominique Ouellet, Jean-Guy Ouellet et Jean-Yves St-Louis tous formant quorum sous la présidence de monsieur André Morin, maire.

Est également présente madame Linda Imbeault, directrice générale, secrétaire-trésorière.

Zéro (0) personne assiste aux délibérations du Conseil.

La présente séance est la poursuite de la séance ordinaire du 3 novembre 2014.

**Consultation publique sur les projets de règlement numéro 303 et 304.**

**2014-11-217 ADOPTION DU SECOND PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 304 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 133 AFIN DE L'ADAPTER À LA RÉNOVATION CADASTRALE ET D'APPORTER DIVERSES AUTRES CORRECTIONS**

Considérant qu'un avis public annonçant la tenue d'une consultation publique a été publié le mercredi 5 novembre 2014 dans le journal L'Avantage gaspésien;

Considérant qu'une assemblée de consultation a eu lieu le lundi 17 novembre 2014;

Considérant qu'il n'y a eu aucune opposition ni aucune intervention de la part des contribuables lors de cette consultation;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : PÂQUERETTE COULOMBE

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

Que soit adopté, sans changement, le second projet de règlement numéro 304 modifiant le règlement de lotissement numéro 133 afin de l'adapter à la rénovation cadastrale et d'apporter diverses autres corrections.

ADOPTÉE

**2014-11-218 SOUMISSIONS POUR COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, RECYCLABLES ET TRI POUR L'ANNÉE 2015 – DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS**

Considérant que la municipalité a demandé des soumissions pour la collecte des matières résiduelles, recyclables et tri pour l'année 2015;

Considérant qu'il y a eu ouverture des soumissions le 17 novembre 2014 à 11h05;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : LUCILLE MARIN

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE LE Conseil municipal de Grosses-Roches approuve le dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions du 17 novembre 2014 en rapport avec la collecte des matières résiduelles, recyclables et tri de la Municipalité de Grosses-Roches pour l'année 2015.

ADOPTÉE

**2014-11-219 ADJUDICATION DU CONTRAT DE LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, RECYCLABLES ET TRI POUR L'ANNÉE 2015**

Considérant que, suite à l'ouverture des soumissions du 17 novembre 2014, la Municipalité de Grosses-Roches a reçu une (1) soumission pour la collecte des matières résiduelles, recyclables et tri pour l'année 2015;

Considérant que la soumission de « Bouffard Sanitaire inc. » au montant de 20,854.50 \$ incluant les taxes, est la seule soumission conforme reçue;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE la Municipalité de Grosses-Roches accepte la soumission de « Bouffard Sanitaire inc. » au montant de 20,854.50 \$ incluant les taxes, pour la collecte des matières résiduelles, recyclables et tri pour l'année 2015.

QUE le maire et la directrice générale sont autorisés par le Conseil, à signer pour et au nom de la Municipalité de Grosses-Roches le contrat à intervenir entre les deux parties et tout autre document nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

**2014-11-220 APPROBATION DU RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE TARIFICATION – FRAIS DE SERVICE AVEC DESJARDINS ENTREPRISES**

Considérant que le Centre de services de Matane a déposé en date du 27 octobre 2014 l'entente de tarification valide jusqu'au 30 juin 2015;

Considérant que les frais fixes demeurent les mêmes, soit 95.00 \$ par mois;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : JEAN-YVES ST-LOUIS

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE la Municipalité de Grosses-Roches accepte le renouvellement de l'entente de tarification pour les frais de services au montant de 95.00 \$ par mois et ce, valide

jusqu'au 30 juin 2015 avec Desjardins Entreprises du Centre de services de Matane.

ADOPTÉE

**2014-11-221 MISE EN DEMEURE – PROPRIÉTÉ DE MADAME GINETTE ST-LAURENT – IMMEUBLE CONCERNÉ LOT 3 168 132 – ROUTE DES GROSSES-ROCHES**

Considérant que madame Ginette St-Laurent a reçu une mise en demeure en date du 27 août 2014 pour des travaux non conformes sur la propriété ci-haut mentionnée;

Considérant que la Municipalité de Grosses-Roches n'a pas l'intention de modifier son règlement pour autoriser des dérogations mineures afin de permettre la construction sur la rive d'un cours d'eau;

Considérant qu'il y a eu construction d'un bâtiment sans permis de construction et non conforme aux normes d'implantation;

Considérant qu'il y a eu aussi des travaux (perron, galerie, fondation) au chalet sans permis;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE la Municipalité de Grosses-Roches informe madame Ginette St-Laurent, propriétaire, ainsi que monsieur Daniel Charrette, inspecteur en bâtiments, qu'un délai est accordé jusqu'au 20 juin 2015 pour permettre à madame St-Laurent de régulariser la situation de la mise en demeure du 27 août 2014 et qu'aucune dérogation ne sera acceptée pour la construction d'un bâtiment non conforme aux normes d'implantation à l'intérieur de la rive du cours d'eau.

ADOPTÉE

**2014-11-222 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé,

Suite à la période régulière de questions du public;

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes).

De lever la présente assemblée, il était 20h05.

ADOPTÉE

Secrétaire-trésorière,

Le maire,

Linda Imbeault

André Morin

Je soussigné, André Morin, maire, approuve toutes les résolutions contenues au procès-verbal du 17 novembre 2014.

---

André Morin, maire